

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Privilege" - BNP PARIBAS DYNAMIQUE 6 MOIS (FR0010478727)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP BNP PARIBAS DYNAMIQUE 6 MOIS présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.

Objectif de gestion : Le FCP est nourricier de la catégorie d'action «X» du compartiment BNP Paribas Funds Enhanced Bond 6M de la SICAV BNP Paribas Funds qui a pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'indice composite 80 % €str et 20 % Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 Years (EUR) RI sur une période de placement minimale de six mois, en utilisant une stratégie dite «Enhanced Bond» qui vise à combiner une très faible sensibilité avec un niveau élevé de liquidité, l'objectif étant de générer des rendements supérieurs à ceux des obligations à très court terme (moins de 2 ans) par l'utilisation d'instruments à revenu fixe et du marché monétaire, et d'instruments dérivés liés à ces instruments.

La performance du FCP nourricier peut être inférieure à celle de la catégorie d'action «X» du compartiment maître, en raison des frais de gestion propres au nourricier.

Caractéristiques essentielles du FCP : Le FCP est investi à 90% minimum et en permanence dans la catégorie d'action «X» (code ISIN : LU0325599214) de ce compartiment et à titre accessoire en liquidités.

L'indicateur de référence du FCP est identique à celui de son maître, à savoir l'indice composite : 80 % €str et 20 % Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 Years (EUR) RI.

L'indice de référence Euro short-term rate (€STR) est un taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Le taux est publié par la BCE à 8 heures (heure d'Europe centrale) tous les jours d'ouverture de TARGET 2. Si, après la publication, sont détectées des erreurs qui affectent l'€STR à concurrence de plus de 2 points de base, la BCE révisera et publiera de nouveau l'€STR le même jour, à 9 heures (heure d'Europe centrale). Sur le site de la BCE, aucune modification ne sera apportée à l'€STR après cette heure. L'€STR est calculé sous la forme d'une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées.

L'indice Bloomberg Barclays Aggregate 1-3 ans est calculé coupons réinvestis et publié par la banque Barclays Capital. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les Etats et les émetteurs des secteurs public et privé notés au minimum (BBB-/Baa3) et ayant une durée résiduelle de 1 à 3 ans.

Pour rappel, la stratégie d'investissement du compartiment maître est la suivante :

Le compartiment n'est pas un Fonds monétaire tel que défini par le Règlement sur les Fonds monétaires 2017/1131.

Le Fonds vise à réaliser une performance supérieure à l'indice composite 80% €str et 20 % Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 Years (EUR) RI sur une période de placement minimale de six mois, en utilisant une stratégie dite «Enhanced Bond» qui vise à combiner une très faible sensibilité avec un niveau élevé de liquidité, l'objectif étant de générer des rendements supérieurs à ceux des obligations à très court terme (moins de 2 ans) par l'utilisation d'instruments à revenu fixe et du marché monétaire, et d'instruments dérivés liés à ces instruments.

L'exposition aux devises autres que l'euro sera inférieure à 5%.

Les titres de créance structurés notés «investment grade» peuvent représenter jusqu'à 20 % des actifs. Il ne peut pas être investi en actions. Il est activement géré par rapport à l'indice composite 80 % €str et 20 % Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 Years (EUR) RI.

L'équipe d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, qui tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements du Fonds.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures. Les ordres centralisés un jour donné à 13 heures sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 6 mois. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 0,50%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,25% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

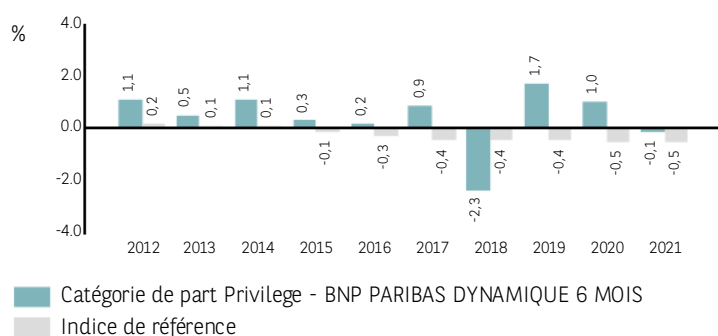
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 09 août 1999;
- La part a été créée le 01 juin 2007.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Le FCP est nourricier de la catégorie d'action "X" de BNP Paribas Funds Enhanced Bond 6M depuis le 17 juin 2016.
- Les performances passées affichées ont été réalisées dans un contexte qui n'est plus d'actualité.
- Le FCP a changé d'indicateur de référence depuis le 30 août 2019.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de la catégorie d'action " X ", le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du compartiment maître rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg 10, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg ou en ligne sur www.bnpparibas-am.com
- Le compartiment maître n'est pas établi dans le même Etat membre que l'OPCVM nourricier, ce fait peut avoir une incidence sur le régime fiscal réservé au nourricier.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) l'autre(s) catégorie(s) de parts du FCP et de l'OPC maître, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change